

**Cahier des charges pour équipes nationales****1. Dispositions communes**

Les équipes nationales sont sélectionnées, élues et annoncées par les commissions techniques au Ressort Sport. Une équipe est composée de compétiteurs, d'aides et de la direction d'équipe. Lors de la participation à des classes avec vol en tant qu'équipe, p.ex. F2C, F3D, F5D, les membres de ces équipes sont considérés comme des compétiteurs.

**2. Exigences**

- a) Les compétiteurs et la direction d'équipe doivent être membres de la FSAM / AéCS depuis une année au moins.
- b) Les compétiteurs et la direction d'équipe doivent posséder une licence sportive FAI pour aéromodélisme délivrée par l'AéCS.
- c) Les compétiteurs doivent avoir la citoyenneté suisse ou être domiciliés depuis deux ans au moins en Suisse.
- d) Durant les deux dernières années civiles écoulées (1.1 – 31.12), les compétiteurs ne doivent pas avoir participé activement pour un autre pays à un championnat d'Europe ou du monde de la FAI.

Le Ressort Sport décide d'exceptions aux dispositions sous «2. Exigences» sur demande d'une commission technique (CT), pour autant que de telles exceptions soient admises par le Sporting Code.

**3. Droits et obligations du Teammanager (TM)**

Les tâches du TM sont décrites dans le règlement de la Fédération «Cahier des charges pour Teammanager».

**4. Droits et obligations des membres de l'Équipe nationale**

- a) Les membres élus d'une équipe nationale sont habilités à représenter la Suisse en tant que participants à des championnats d'Europe et/ou du monde.
- b) Ils reconnaissent les règlements nationaux en vigueur, les dispositions du Sporting Code, les règlements nationaux d'importance et les règles supplémentaires fixées ici de la FSAM. Ils doivent les confirmer sous forme de déclaration dûment remplie et signée (voir l'annexe).
- c) Ils sont responsables de la conformité de l'ensemble de leur matériel d'engagement et de remplacement avec les règlements du Sporting Code.
- d) Ils se préparent de manière adéquate à la participation et essaient en engagement de fournir une performance maximale possible en toute science et dans la mesure du savoir-faire.
- e) Ils défendent les intérêts de l'équipe, notamment en matière de classement par équipe.
- f) Ils participent aux manifestations officielles de l'Équipe nationale, durant et après un CE ou CM. Les absences doivent être annoncées en temps utile au Teammanager.
- g) Ils font partie intégrante de l'équipe et participent à sa mise sur pied, à la préparation à la compétition et à sa tenue sur place dans une ambiance de franche camaraderie.

**5. Organisation de voyages**

L'organisation des voyages et de l'hébergement a lieu d'entente avec le TM.

**6. Questions financières**

Elles sont décrites dans les règlements de la Fédération «Cahier des charges pour Teammanager» et dans le «Règlement financier de la FSAM».

**7. Mesures disciplinaires**

En cas d'infractions d'un membre de l'Équipe nationale aux règlements existants et règles communes de sportivité, le TM s'efforce en première instance de clarifier la divergence immédiatement, sur place. Si l'unité de vue n'est pas réalisée, le TM informe la CT compétente décidant d'autres mesures en seconde instance. En troisième instance, le Ressort Sport peut ordonner des mesures ad hoc après avoir entendu la CT, le TM et la personne concernée. La Commission sportive de l'AéCS décide en dernière instance.

Index	
12.11.97	Approuvé par le Comité de la FSAM
28.11.01	Remaniement
12.02.02	Adaptations
12.11.01	Nouvelle version
01.01.03	Mise en vigueur, approuvé par le Comité de la FSAM
01.03.06	Adaptations approuvées par le Ressort Sport, valables dès le 01.03.06
02.12.09	Adaptations concernant la durée de domicile en Suisse et la participation aux CE/CM dans une équipe nationale étrangère; de 3 à 2 ans. Valable dès le 1.1.2010
3.12.2025	



## DÉCLARATION – ÉQUIPE NATIONALE

En tant que membre de l'Équipe nationale \_\_\_\_\_ (année), je déclare ma volonté,  
dans la classe **F** \_\_\_\_\_

- de participer  
 de ne pas participer

*dans la fonction de:*

- compétiteur  
 Teammanager  
 assistant du directeur d'équipe  
 entraîneur  
 aide / accompagnant

*Veuillez cocher et remplir/renvoyer la déclaration également en cas de non-participation.*

Je confirme connaître le cahier des charges pour équipes nationales, le cahier des charges pour Teammanager et les règlements de la FSAM en vigueur pour ma classe respective ainsi que le Sporting Code, les accepter et les respecter.

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>NPA, lieu</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Tél. privé</b>	
<b>Tél. prof.</b>	
<b>Fax</b>	
<b>Natel</b>	
<b>E-mail</b>	
<b>Compte bancaire</b>	
<b>Compte de chèques postaux</b>	
<b>Groupe d'aéromodélisme</b>	
<b>Licence sportive n°</b>	
<b>Supporter</b>	
<b>Nom et prénom</b>	

**Date:** **Signature(s):**  
(La signature d'un représentant légal est requise pour les mineurs!)

Veuillez svp renvoyer la déclaration au plus tard jusqu'au \_\_\_\_\_ à:

Fédération Suisse d'Aéromodélisme, c/o Aéro-Club de Suisse, Lidostrasse 5, 6006 Lucerne  
ou par e-mail à [petitpierre@aeroclub.ch](mailto:petitpierre@aeroclub.ch)

Attention: Les déclarations non renvoyées dans le délai imparti sont considérées comme une non-participation.